

M. Thierry BERGER
Égalité parentale – egaliteparentale.45@gmail.com

M. François SCHEFFER
J'aime mes deux parents – JM2P@outlook.fr

M. Alain VIAL
Jamais sans Papa – jsp.jamais-sans-papa@orange.fr

M. Michel DUDRAGNE
Le Parti des Enfants du Monde – intermed21@orange.fr

L'égalité parentale

Messieurs,

La situation des parents isolés me touche tout particulièrement. Comme vous le savez sans doute, j'ai moi-même élevé seule trois enfants. Je sais combien les choses sont difficiles et compliquées à gérer dans cette situation.

Il est certain qu'il existe un déséquilibre lié aux décisions de justice sur l'attribution de la garde. De fait, trop souvent, beaucoup de pères se retrouvent éloignés de leurs enfants. Les jugements s'inscrivent encore dans une ancienne tradition qui confie systématiquement les enfants à la mère.

Néanmoins, inscrire la garde partagée comme solution par défaut dans la loi ne me paraît pas nécessairement la bonne solution. En effet, je pense que le juge doit rester souverain dans sa décision et doit étudier chaque cas pour déterminer ce qui convient le mieux. Toutes les familles sont différentes.

Pour que les pratiques évoluent, il me semble préférable de mener des actions de formation et de sensibilisation auprès des juges ; il est en particulier nécessaire que les jugements prévoient une garantie pour les grands-parents et les autres membres de la famille du parent qui n'a pas la garde principale des enfants lorsque la résidence alternée n'a pas été retenue. Je veux aussi renforcer le rôle des médiateurs, surtout en début de procédure afin d'apaiser les tensions qui surgissent souvent dans ces moments souvent difficiles. Enfin, je donnerai au système judiciaire plus de moyens dans le cadre d'une réorganisation permettant de mieux les employer, afin que les juges aient le temps nécessaire pour étudier les dossiers.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit prévaloir systématiquement. La solution choisie doit donc dépendre de ses besoins spécifiques et la loi ne pas privilégier par défaut une solution plutôt qu'une autre.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,

Marine LE PEN,
Candidate à la présidence de la République.